

**JOURNÉES INTERNET POUR LE DROIT, 6ÈME ÉDITION, PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE  
2004 - ETAT DES CONVERGENCES  
Programme**



**3 novembre : Session spéciale**

**4 et 5 novembre : Session plénière**

---

**Mercredi 3 novembre 2004 de 14h00 à 18h00**

**Session spéciale : La conservation des données juridiques sous format électronique**



**Gide Loyrette Nouel**

**26 Cours Albert Ier - Paris 8ème**

---

**Jeudi 4 novembre 2004 et vendredi 5 Novembre 2004**

**Session plénière**



**ORDRE DES AVOCATS  
À LA COUR DE PARIS**

**Auditorium de la Maison du Barreau 2-4 rue de Harlay, Paris 1er**

**Première journée : La création, l'évolution et la diffusion de la loi**

---

**Deuxième journée : Jurisprudence et doctrine - les régulations de la diffusion en ligne**

---

**Mercredi 3 novembre 2004 de 14h00 à 18h00**

**Session spéciale : La conservation des données juridiques sous format électronique**



**26 Cours Albert Ier - Paris 8ème**

**Présidence :** *Mme Isabelle de LAMBERTERIE*, Directrice de recherche au CNRS, Présidente honoraire de l'ADIJ

**Animateur :** *Mme Caroline WIEGANDT* - Directrice générale adjointe de la Bibliothèque Nationale de France, Présidente de l'ADBS

**Intervenants :**

► *M. Stéphane COTTIN*, Chef du service Informatique et Greffe au Conseil constitutionnel- France : *Liste exhaustive des données juridiques qui devraient être conservées et accessibles sur Internet « éternellement » par les pouvoirs publics*

Faire cette liste semble impossible, tant les besoins des différents professionnels du droit et du public sont multiples et complexes. Il n'en reste pas moins que l'accès et la conservation des données juridiques sont des problématiques essentielles, tout comme les critères du passage de la notion de données vivantes à celle d'archives. On commencera à faire un état des lieux sur ce qui existe déjà et sur ce qui manque de façon criante, afin d'analyser sereinement l'offre et surtout la demande de données juridiques sur Internet.

► *M. Fabien WAECHTER*, Directeur de la documentation et de l'information de la société Lexbase - France : *La conservation d'un produit juridique éditorial n'existant que sur support électronique : un engagement contractuel réaliste ?*

► *Mme Claire GERMAIN*, Edward Cornell Law Librarian and Professor of Law at Cornell Law School, Ithaca, New York -U.S.A. *Le projet GPO visant à conserver l'ensemble des données juridiques publiques américaines*

L'objectif poursuivi par le Bureau des Publications du Gouvernement- BPG (Government Printing Office - GPO) est d'offrir un accès permanent aux publications électroniques du gouvernement fédéral des États-unis, en accord avec le principe américain selon lequel les citoyens doivent avoir un accès libre à l'information gouvernementale. Selon les règles de droit et la tradition, le BPG rend disponible, depuis 1813, les publications officielles des trois branches du gouvernement fédéral : l'organe législatif (le Congrès), l'organe judiciaire et l'organe exécutif. Sont considérés

comme documents juridiques les lois, les rapports et les auditions du Congrès, les archives du Congrès, les lois à caractère public ou privé, le Code américain, le registre fédéral, le Code des règlements fédéraux, les décisions de la Cour suprême, les rapports et les documents de l'agence fédérale.

Le BPG travaille au développement d'un nouveau modèle pour la publication des documents gouvernementaux, basé sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Il s'agit de mettre en place une base de données informatique de tous les documents du gouvernement fédéral existants, qui seront diffusés par différents média, pour des fins d'impression ou pour une publication sur Internet. Le BPG entend jouer un rôle de leader en ce qui concerne la création de standards pour la publication électronique des documents officiels du gouvernement des États-unis. Cet objectif inclut, d'une part, la collecte et la création de collections électroniques insérés dans une base de données structurée et uniforme, afin d'assurer l'authentification des documents publiés sur Internet et de préserver l'information pour un accès libre permanent. D'autre part, cela implique le développement d'outils de recherche pour la base de données, l'identification de méta-données et d'URLs permanents (PURLs) et l'organisation de formations continues aux bibliothécaires.

- ▶ *Mme Véronique ABAD*, Editrice associée, IJCan, LexUM, Centre de Recherche en Droit Public, Université de Montréal et
- ▶ *M. Ivan MOKANOV*, Responsable éditorial d'IJCan, LexUM, CRDP, Université de Montréal - Québec, Canada : *La gestion de la qualité dans la diffusion libre du droit : l'exemple canadien*

Il va s'agir de présenter d'abord, le cadre juridique qui encadre la gestion des documents électronique au Canada et plus précisément au Québec. Les notions d'intégrité, d'authenticité, de valeur probante, comme celles de cycle de vie d'un document, de l'équivalence fonctionnelle et de la neutralité technologique y sont essentielles.

Elles ont des conséquences pratiques au niveau de toutes les étapes du travail éditorial de CanLII, comme au niveau de l'archivage. En effet, bien que l'archivage ne soit pas la fonction principale d'un éditeur de contenu juridique, il se révèle être une nécessité, une condition fondamentale pour garantir la qualité des documents diffusés. Ainsi, les pratiques de CanLII seront présentées afin d'explicitier la mise en application des concepts de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

- ▶ Débat

15h45 : pause

- ▶ *Mme Catherine LUPOVICI*, Directrice du Département de la Bibliothèque numérique, Direction des services et des réseaux, Bibliothèque Nationale de France : *La mise en oeuvre du dépôt légal électronique en France*
- ▶ *Maître Thierry BLANCHET*, Conseil Supérieur du Notariat - France : *La réalisation du Minutier Central des notaires de France (la conservation des actes authentiques électroniques)*
- ▶ *M. Bassem ASSEH*, Responsable projet - Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) - France : *Dématérialisation des comptes des entreprises, échange et conservation de ces données*
- ▶ *M. Charles du BOULLAY*, Directeur Général - CDC Zantaz- France : *La dématérialisation des échanges - quels sont les documents touchés et les entreprises concernées ?*

La dématérialisation des échanges - quels sont les documents juridiques touchés et les entreprises concernées ? Mise en place d'une structure d'archivage de documents avec une valeur juridique.

Depuis mars 2000, le document numérique à la même valeur juridique que le document papier, à condition de respecter des règles de signature et d'archivage.

- ▶ quels sont les types d'entreprises qui ont dématérialisé les échanges ?
- ▶ quels types de documents juridiques sont dématérialisés ?
- ▶ les engagements d'un tiers archiveur
- ▶ description d'une structure d'archivage de documents à valeur juridique
- ▶ en quoi CDC Zantaz est un accélérateur de la dématérialisation des échanges ?

## ▶ Débat

**Conclusion :** *Mme Caroline WIEGANDT* - Directrice générale adjointe de la Bibliothèque Nationale de France, Présidente de l'ADBS

---

**Jeudi 4 novembre 2004 : Session plénière**



**ORDRE DES AVOCATS  
À LA COUR DE PARIS**

**Auditorium de la Maison du Barreau 2-4 rue de Harlay, Paris 1er**

9h : Discours d'accueil par *Monsieur le Bâtonnier de BIGAULT du GRANRUT*, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris, fondateur et Président honoraire de l'ADIJ

Discours d'ouverture de la Conférence par *M. Jean-Marc SAUVE*, Secrétaire général du Gouvernement (sous réserve)

Le Président du comité scientifique des 5èmes journées (Sydney) , *M. le professeur Graham GREENLEAF*, passe le relais au Président du comité scientifique des 6èmes journées (Paris), *M. Pascal PETITCOLLOT*, vice-président de l'ADIJ.

### **Première journée : La création, l'évolution et la diffusion de la loi**

**Président** : *M. Guy BRAIBANT* , Président de section honoraire au Conseil d'Etat, Vice-président de la Commission supérieure de codification

9h30 : **1ère session La création et l'évolution de la loi : vers une rédaction normative assistée, une codification et une consolidation automatisées**

**Animateur** : *M. Pascal PETITCOLLOT*, Vice-président de l'ADIJ, Chef du Service de Documentation du Secrétariat général du Gouvernement, Rédacteur en chef du site Légifrance

**Intervenants** :

► *M. Philippe BELIN*, Chargé de mission auprès du Directeur au Secrétariat général du Gouvernement - France : *La dématérialisation des procédures d'élaboration des textes à publier au Journal Officiel de la République Française*

► *Mme Véronique TAUZIAC et M. Jérôme RICHARD*, Mission Légistique du Ministère de l'Intérieur (DGCL) - France : *Les techniques d'élaboration, de codification et de consolidation des normes assistées par ordinateur : l'expérience de la direction générale des collectivités locales*

► *M. Tim ARNOLD-MOORE*, Project Manager, Royal Melbourne Institute of Technology, RMIT - Australie : *Le système de publication "point-in-time" pour la législation (XML et législation)*

**Consolidation automatique des modification de la législation en Common Law et en droit romano-germanique**

Les normes issues de la Common law sont caractérisées par leur structure régulière et leur propension à de fréquentes modifications. Les systèmes chargés de promulguer ces législations doivent tenir compte de ce fait, en particulier en proposant une législation consolidée "point in time" y compris pour les anciennes versions des textes.

L'expérience menée sur le domaine de la Common Law dans la production automatique de projets et les méthodes pour y parvenir, pourrait servir de modèles à d'autres systèmes de Common Law ou de Civil Law.

► *M. Hervé MOYSAN*, Editions du Jurisclasseur - Lexis/Nexis - France : *La consolidation des codes, lois et décrets : positions doctrinales d'éditeurs ou devoir de l'Etat ? (objectif de valeur constitutionnelle d'intelligibilité et d'accessibilité de la loi)*

► *M. Guillaume BLAIN*, Analyste informatique, LexUM, CRDP Université de Montréal-Québec, Canada : *L'implémentation d'un système de publication des lois dans le cadre du projet CanLII : solutions, leçons et perspectives d'avenir*

Depuis plus de deux ans le site IJCan publie régulièrement les lois et règlements consolidés des différents ressorts canadiens (9 des 13 ressorts). Ce processus de publication met en place plusieurs des étapes communes à la publication de lois. Un ensemble de sources très hétérogènes est au début du processus, l'extraction des informations pour une réorganisation uniforme, l'insertion dans une base de données et la publication à l'aide des technologies web, en font une instance intéressante d'un système de publication du Droit

11h30 Pause-café

11h 45

**2° Session : La diffusion de la loi, circulation et convergence des normes en réseau**

**Animateur :** *M. le Professeur Daniel POULIN*, professeur de droit et directeur, LexUM, Centre de Recherche en Droit Public, Université de Montréal- Québec, Canada

## **Intervenants :**

- ▶ *M. Fernando PAULINO PEREIRA* - Président du groupe informatique du Conseil l'Union Européenne : *Le projet de réseau européen d'information juridique LINE (Legal Information Network in Europe)*
- ▶ *M. Aki HIETANEN* , Senior Adviser, Chef des services d'information, Directeur du projet Finlex, ministère de la Justice, Finlande : *La mise en réseau des sites juridiques européens : expériences et défis*
- ▶ *Mme Pascale BERTELOOT*, Chef de l'unité « Accès au droit », Responsable d'Eur-Lex/Celex, Office des Publications officielles de l'Union Européenne : *Eur-Lex/Celex : un nouvel accès au droit communautaire*
- ▶ *Dr Uta KOHL*, Lecturer in Law, Department of Law, University of Wales, Aberystwyth - Pays de Galles : *La diffusion internationale des droits nationaux sur Internet : organiser l'accès aux données juridiques nationales par les fournisseurs de contenus étrangers*

## **13h Déjeuner-buffet**

## **14h30 2<sup>o</sup> session : suite et fin**

- ▶ *M. Rubens MEDINA*, Law Librarian, Library of Congress - USA : *Point sur le programme Global Legal International Network (GLIN)*
- ▶ *M. Jean-François BOURQUE*, Conseiller juridique principal, Centre du commerce international (CCI) - OMC-CNUCED : *La gestion sur Internet par les Etats des traités multilatéraux se rapportant au Commerce International*
- ▶ *M. Stéphanie Rakotomanga ANDRIANARIVONASOLO*, Directeur du Centre national LEGIS (Service du Premier ministre), Madagascar : *Madagascar : une nouvelle stratégie de diffusion législative*

A Madagascar, le Journal Officiel constitue l'outil principal et traditionnel utilisé pour la diffusion des lois et règlements. Il ne suffit plus à répondre aux exigences des nouveaux contextes que la mondialisation et la transparence. Le Gouvernement a affiché sa volonté politique pour une large diffusion de son droit en créant la Direction du Centre National LEGIS au sein des services du Premier Ministre. Cette direction est l'organe du Gouvernement chargé de la collecte et de la diffusion du droit. S'orientant vers d'autres moyens, le Centre National LEGIS a développé une nouvelle stratégie nationale pour une large diffusion législative. Utilisant l'informatique et les acquis des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, cette stratégie consiste à:

- développer et mettre à disposition de l'appareil législatif des outils permettant une saisie automatique et normalisée
- organiser la récupération des fichiers informatiques
- conserver les informations dans des bases de données informatiques
- diffuser les lois et règlements en utilisant de nouveaux supports à savoir le CD-ROM et l'Internet.

► MM. *Philip CHUNG*, Executive Director of AUSTLII, Lecturer in Law, UTS et *Andrew MOWBRAY* Co-Director of AUSTLII, Professor of Law and Associate Dean, Faculty of Law, University of Technology, Sydney, Australie : *Circulation et convergence des normes juridiques internationales : le projet international Cours et Tribunaux de WorldLII*

► *M. Kevin PUN*, Professeur associé, Department of Computer Science and Faculty of Law, Université de Hong Kong-Chine : *L'enrichissement hypertexte des documents anglais et chinois selon l'HKLII : problèmes rencontrés, solutions trouvées*

**16H30 : 1<sup>o</sup> table ronde : Internet juridique : nouveaux moyens, nouvelles inégalités**

**L'accès libre au droit grâce à Internet : une nouvelle garantie de démocratie dans un nouvel espace de lutte d'influences.**

**Présidence :** *M. le professeur Denis MAZEAUD*, Professeur de droit, Université Panthéon-Assas (Paris II), membre du comité de célébration du Bicentenaire du Code Civil - Vice-président de l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française - France

**Animateur :** *M. Jean-Marc ELSHOLZ*, Knowledge Management Coordinator, European Offices, Shearman & Sterling LLP - France

**Intervenants :**

► *M. le Professeur Graham GREENLEAF*, Professeur de droit, Co-directeur d'AustLII, University of New South Wales Faculty of Law- Australie

► *M. Ivan MOKANOV*, Responsable éditorial d'IJCan, LexUM, CRDP, Université de Montréal - Québec, Canada

#### **L'évolution du rôle de CanLII sur le marché des l'édition juridique au Canada**

1. Dans une première partie je présenterai la situation du marché de l'information juridique avant la parution de CanLII et la place tenue par les éditeurs commerciaux.
2. Ensuite, j'invoquerai le changement qu'a introduit la mise en place de CanLII en terme de coût de la circulation de l'information juridique. Un aperçu du partage des rôles entre l'édition commerciale et la diffusion libre sera aussi présenté.
3. Dans une troisième partie, je ferai part du passage de CanLII entre sa jeunesse et sa sagesse ainsi que de l'impact dudit passage sur la place que tiendra le modèle de CanLII sur le marché. La troisième partie portera aussi sur les pratiques de CanLII qui lui permettent de connaître cette évolution:
  - 3A. Recours extensif aux technologies et à l'automatisation
  - 3B. Gestion de la qualité.

► *Mme Liliane RUEFF*, Responsable de service documentation. Ville de Besançon-France

**Données juridiques en ligne : le cas des collectivités locales**

I- Les données juridiques produites par les collectivités locales

- Typologie (ou définition rapide)

- Accès

- Conservation

II- Les outils juridiques destinés aux collectivités locales

- Outils administratifs officiels

- Produits d'éditeurs privés

- Des infos venues d'ailleurs

Conclusion : les enjeux de la mise en ligne : des avancées certaines, mais aussi quelques freins

► **Mme le professeur Bénédicte FAUVARQUE COSSON**, Université Panthéon-Assas (Paris II), Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française - France

La diffusion d'informations juridiques sur Internet garantit les droits et libertés des citoyens (à condition toutefois d'être intelligible, ce qui suppose un effort pédagogique qui pourrait passer par une plus large diffusion des travaux de la doctrine) ; elle permet aussi, et c'est un phénomène nouveau, une nouvelle forme de démocratie participative : le citoyen est associé à l'élaboration de la norme juridique ; on le voit notamment dans l'ordre juridique européen. Mais derrière cette vision un peu angélique des choses se profile une réalité autre : la diffusion d'informations juridiques est aussi un lieu de luttes de pouvoirs et d'influences ; les juristes des pays de tradition romano-germanique doivent en prendre conscience.

18h30 : fin de la 1<sup>o</sup> journée

20h00 : Dîner au Sénat (*inscription séparée*), Palais du Luxembourg (entrée : 15, ter rue de Vaugirard, Paris 6<sup>ème</sup> - tenue de ville), sous la présidence de M. le sénateur *Robert DEL PICCHIA*

---

**Vendredi 5 Novembre 2004 : Session plénière**



**ORDRE DES AVOCATS  
À LA COUR DE PARIS**

**Auditorium de la Maison du Barreau 2-4 rue de Harlay, Paris 1er**

**Deuxième journée : Jurisprudence et doctrine - les régulations de la diffusion en ligne**

**Président :** *M. Albrecht BERGER* - Conseiller à l'Office des Publications officielles de l'Union Européenne

**9h00 1ère session : l'accès à la jurisprudence et sa diffusion en ligne**

**Animateur :** *M. Pierre-Paul LEMYRE*, Responsable du volet international, LexUM, Centre de Recherche en Droit Public, Université de Montréal - Québec, Canada

**Intervenants :**

► *M. David LENNON* - Directeur International Sales Marketing - Thomson Legal Europe - U.K. : *Méthodes comparées de mise en ligne de la Jurisprudence France / Allemagne / Angleterre / Etats-Unis*

► *Professeur Dr. Maximilien HERBERGER*, Professeur de droit civil, théorie du droit et informatique appliquée au droit, Directeur de l'Institut Informatique et Droit (IFRI), Université de la Sarre - Allemagne : *Une nouvelle façon de communiquer le droit : l'Internet comme instrument de la justice*

<p>Le droit vit à travers la communication. C'est pourquoi le droit n'existe pas avant la publication officielle. En ce qui concerne l'accessibilité du droit, publier et communiquer l'Internet a fondamentalement changé la situation. Le droit est devenu plus accessible pour le citoyen et car l'accessibilité est un aspect essentiel de la justice, on peut à juste titre soutenir la thèse que l'Internet sert à la justice</p>
---

► *M. Hermann SORGHIO*, Éditeur, JuriBurkina - Burkina Faso : *Présentation du projet JuriBurkina, mise en ligne des décisions judiciaires burkinabées*

JuriBurkina est un projet visant à mettre en ligne la jurisprudence et la législation du Burkina Faso. Le site web [www.JuriBurkina.org](http://www.JuriBurkina.org), opérationnel depuis quelques semaines seulement, diffuse déjà une grande partie des décisions de justice nationales. Sous peu, l'ensemble des textes législatifs parus au Journal Officiel y seront également disponibles. Ce nouvel Institut d'information juridique sera officiellement lancé au prochain Sommet de la francophonie qui se déroulera à Ouagadougou les 26 au 27 novembre prochain.

► *M. Barry Kwok Hung LEE*, Senior Judiciary Executive, IT Management Unit of the Hong Kong Judiciary Administration, University of Hong Kong - Chine : *Contenus numériques et procédure civile : proposition d'un cadre réglementaire pour un accès amélioré à la justice*

► *M. François HARVEY*, Analyste informatique, LexUM, CRDP Université de Montréal-Québec, Canada : *Automatisation du processus de publication des décisions de CanLII : présent et futur*

10h30 Pause-café

11h00 **2<sup>o</sup> session : La protection des données personnelles (l'anonymisation)**

**Animateur :** *Me Christiane FERAL-SCHUHL*, Avocate auprès de la cour d'Appel de PARIS, associée du Cabinet d'Avocats Salans, présidente de l'ADIJ

**Intervenants :**

► *M. Christophe PALLEZ*, Secrétaire général de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), France : *Les recommandations de la CNIL sur l'anonymisation des bases publiques de jurisprudence*

► *M. Frédéric PELLETIER* - Responsable des politiques, LexUM, CRDP, Université de Montréal- Québec, Canada : *Diffusion de la jurisprudence sur Internet et protection des identités, l'assistant d'anonymisation NOME*

Au Canada, la publication de la jurisprudence sur Internet ne requiert pas l'anonymisation systématique des parties nommées dans les décisions. Cependant, le Législateur exige de préserver l'anonymat de certains participants au système judiciaire. Vu les coûts supplémentaires qu'entraîne l'anonymisation de ces décisions, leur accès libre et gratuit est devenu plus rare au Canada. Afin de contribuer à la réduction des coûts de l'anonymisation, nous développons une application logicielle conçue pour automatiser certaines tâches répétitives effectuées par les éditeurs dans l'anonymisation des décisions. Dans sa version actuelle, cette application baptisée NOME est une macro fonctionnant avec le logiciel MS Word. NOME permet d'automatiser le remplacement des noms mentionnés dans un document par leurs initiales ou par d'autres signes.

► *M. le professeur Yves POULLET*, Directeur du CRID (Centre de Recherches Droit et Informatique), professeur de droit et

► *Mme Cécile de TERWANGNE*, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de la cellule

Libertés et Société de l'information du CRID - Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix - Namur - Belgique : *Pays d'Europe et Union Européenne : politiques de diffusion de la jurisprudence et limitation par les règles applicables aux données personnelles sensibles*

L'exposé proposera un panorama comparatif des mesures prises par certains Etats membres de l'Union européenne ainsi que par des juridictions européennes pour assurer la protection des données personnelles au sein des bases publiques de jurisprudence rendues librement accessibles sur Internet.

► *M. le professeur Carlos G. GREGORIO* - Professeur de Droit, Chercheur à l'Institut de recherche pour la justice, Professeur à l'Université de Buenos Aires -Argentine : *Diffusion de la jurisprudence en Amérique du Sud : les Règles d'Heredia*

La présentation consiste dans l'analyse des formes sous lesquelles l'information judiciaire se diffuse sur Internet, fondamentalement discuter les avantages et désavantages de l'information processuelle et les problèmes de discrimination et de protection de la vie privée lorsque que l'on diffuse la jurisprudence. Seront présentées les Règles de Heredia et les expériences du Chili et du Costa Rica relativement à l'utilisation de l'information judiciaire sur Internet. L'importance que les pouvoirs judiciaires soient plus transparents sera mis de l'avant.

**12h30 Déjeuner-buffet**

**14h30 Synthèse de la demi-journée du 3 novembre** concernant la conservation des données juridiques sous format électronique par *Mme Claire GERMAIN*, Edward Cornell Law Librarian and Professor of Law at Cornell Law School, Ithaca, New York -U.S.A.

**15h00 2° table ronde : Internet juridique : nouveaux moyens, nouvelles inégalités**

**Données et services juridiques en ligne : l'évolution du "commerce" du droit sur Internet.**

**Présidence :** - *M. le Professeur Graham GREENLEAF*, Professeur de droit, Co-directeur d'AustLII\*, University of New South Wales Faculty of Law- Australie

**Animateur :** *M. le Professeur Xavier STRUBEL*, Professeur de droit à l'Institut National des Télécommunications, responsable de l'équipe de recherche LEDUTIC, membre du conseil d'administration de l'ADIJ, France

**Intervenants :**

► *M. Toni ISSA* , Président de l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique au Liban (ADIL) - Liban

- ▶ *Me Enrique J. BATALLA*, Batalla Abogados, Secrétaire général de la Computer Law Association (CLA)

Qu'est ce que le logiciel libre ? Est ce que le logiciel libre suppose des données libres ? Est ce que la disponibilité du code source implique un Internet libre ? Voici certaines des questions qui ont conduit la rédaction de cette intervention. Les lecteurs y trouveront un grand nombre d'informations qui leur permettront de mieux comprendre la question du logiciel libre et ses implications. Le logiciel libre n'est pas une technologie en lui-même, mais une méthode de gestion de droits sur un produit. Néanmoins, la liberté d'utiliser et de diffuser un tel code à des tiers peut être limitée selon le type de contrat choisi. Aussi, la formule 'logiciel libre = donnée libre' peut ne pas toujours se vérifier.

- ▶ *M. David MERKIN*, Coordinator of Library Services, Shearman & Sterling LLP ; President Law Library Association of Greater New York - USA

- ▶ *Mme Mélanie DULONG de ROSNAY* , Responsable du projet International Creative Commons - CERSA - CNRS/Université Panthéon-Assas (Paris II) - France

Les contrats Creative Commons initiés par la Stanford Law School permettent à tout auteur, institutionnel ou privé, de diffuser ses oeuvres en ligne, en exprimant au public les conditions d'utilisation qu'il souhaite autoriser à l'avance. La gratuité de la reproduction et de la communication au public constituent le tronc commun, et différentes options facilitent l'expression et la modulation des conditions, de la libre diffusion avec autorisation de modification, à une utilisation plus restrictive, non commerciale uniquement et/ou sans altération du document original. Au delà de l'examen de la validité de ces textes au regard du droit français, effectué lors du travail de traduction et d'adaptation juridique menée par les institutions nationales affiliées au projet (le CERSA-CNRS/Université Paris II en France), il s'agit d'évaluer l'intérêt de ces offres pour la diffusion de l'information juridique en ligne, et leur adéquation aux spécificités des services publics français. L'utilisation d'une interface conviviale et illustrée est-elle susceptible d'élargir l'accès au droit ? Ce type de "licences libres" favorise-t-il la diffusion active de l'information publique, voire la participation et l'écriture collaborative de documents dérivés ?

- ▶ *Mme Michèle CÔME* Wolters Kluwer Legal, Tax and Regulatory Europe - Pays Bas

- ▶ *M. Nick MOLE*, Directeur du Marketing, Thomson Legal Europe , UK

- ▶ *M. Lionel THOUMYRE*, Directeur éditorial Juriscom.net Chargé de cours à l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, France

17h00 : **Remise du Prix ADIJ** par *Mme Isabelle de LAMBERTERIE* et *M. le Pr. Xavier STRUBEL*.

**Déclaration de Paris**, par *M. Jean GASNAULT*, Président de Juriconnexion, Directeur des services de documentation du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel

**Clôture de la conférence** : Le Président du comité scientifique des 6èmes Journées (Paris) passe le relais au Président du comité scientifique des 7èmes journées (Vanuatu)

